

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-078

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 26
Date de convocation :
28 septembre 2010

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à Mme Annick GAILLARD, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M André CONVERT.

Absente : Mme Catherine LE BAS, Mme Houria LATRECHE, M Jérôme MAGNIN.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie COLPIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Annick GAILLARD

Objet : EDUCATION –semaine du goût – Tarification de la participation demandée

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la semaine du goût qui aura lieu du 09 au 17 octobre 2010, la commune organise une soirée le 16 octobre 2010.

Les principaux objectifs de cette manifestation sont d'éveiller l'intérêt des Saints Martiniers au goût et à la diététique, en clôturant une semaine riche en activités surtout dans les structures de petite enfance, les restaurants scolaires, les Centres de Loisirs.... En outre, cette soirée sera l'occasion d'inaugurer le nouveau gymnase Pierre Mendès France.

La commune prend en charge le coût des produits et la confection du buffet pour 250 personnes.

Il est proposé que la commune de Saint Martin le Vinoux prenne en charge le prix des repas et que parallèlement elle crée un tarif de restauration à hauteur de 4 euros pour les adultes et les enfants à partir de 13 ans et 2 euros pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

- ADOPTE le tarif de restauration pour cet évènement

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 octobre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER